



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme - Retard publication PNDS

Question écrite n° 9547

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les associations de patients touchés par la maladie de Lyme concernant le Protocole national de diagnostic et de soins de la maladie de Lyme (PNDS). En effet, ce protocole qui vise notamment à définir les modalités de diagnostics et de traitement de la maladie tarde à être rendu public. Il a été élaboré pendant plus de 18 mois par la HAS en partenariat avec la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF) et en concertation avec les médecins, associations de patients et plusieurs sociétés savantes. Très attendu par les malades, il a été validé par la HAS début avril 2018 et devait être diffusé à la suite. Sa publication a été repoussée à la mi-juin 2018, en raison semble-t-il d'un courrier électronique envoyé à la HAS par la SPILF, co-signé par onze autres sociétés savantes et le Centre national de référence des borrelia (bactérie responsable de la maladie). Elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire part d'éléments d'information concernant la prochaine publication du PNDS.

Texte de la réponse

En janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques, plan qui prévoit l'élaboration et la publication d'un protocole national de diagnostic et de soins. La Haute autorité de santé a rendu le 20 juin 2018 des recommandations de bonne pratique qui n'ont pas été endossées par les sociétés savantes concernées. Un travail d'harmonisation est maintenant en cours, à la demande de la direction générale de la santé (DGS), avant une mise à disposition des professionnels de santé. La DGS travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. Le ministère en charge de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance des maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9547

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5244

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9395